

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 27 Excusés/Absents : 2 Procurations : 2 Votants : 29 Pour : 29</p>	<p>L'an deux mille vingt, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Maire.</p> <p>Convocation transmise aux élus et affichée en mairie le 10 décembre 2020.</p>
<p>PRESENTS : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Sébastien CHAUDERON, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE</p> <p>EXCUSES/ABSENTS : Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN</p> <p>PROCURATIONS : Fabio VITULLI à Jérôme BOUTELOUP, Mathilde ESCLASSAN à Ana ROLDAN</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier CHAPRON</p>	
<p>N° 4716</p> <p>OBJET :</p> <p>CULTURE, JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE</p> <p>Désignation des membres du Comité de suivi du Conservatoire de musique à Rayonnement Interco mmunal (CRI) Axe Sud</p>	<p>Monsieur le Maire porte à l'attention de l'assemblée que le Conservatoire de musique à Rayonnement Intercommunal Axe Sud Frouzins, Roques, Lamasquère et Seysses est un établissement d'enseignement artistique intercommunal, public et laïc et compte plus de 350 élèves encadrés par 18 professeurs et une directrice.</p> <p>Son fonctionnement est régi par une convention de service unifié qui précise que sa gestion est assurée par deux organes : les conseils municipaux des communes contractantes et le comité de suivi.</p> <p>Cette dernière instance, composée d'élus, se réunit plusieurs fois par an. La durée des mandats est égale à celle de leur fonction d'élus. Elle travaille essentiellement sur la cohérence des missions de l'établissement sur le territoire et sur l'équilibre de son budget.</p> <p>A ce titre, il convient de désigner trois élus pour la commune de Seysses.</p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, désigne, à l'unanimité, comme membres du comité de suivi du Conservatoire pour représenter la ville de Seysses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur BOUTELOUP, Maire de Seysses, - Madame PATINET, Adjointe en charge de la communication, - Madame KOFFEL, Adjointe aux affaires culturelles et vie associative.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 22 DEC. 2020</p> <p>Affiché le : 22 DEC. 2020</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 21 décembre 2020.</p> <div style="text-align: center;">  <p>Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p> </div>

